

Brevet d' Initiation Aéronautique



Aéroclub Louis Notteghem

Aérodrome

71600 SAINT YAN

Tél : 03.85.84.94.37

Règlement 2020 - 2021

La formation au BIA comprend :

- 20 à 25 cours théoriques dans une salle de l'ENAC (amphithéâtre) sur l'aérodrome de St Yan, à compter du samedi 17 octobre jusqu'à mi-mai, date de l'examen
- une visite de la plateforme de St Yan
- 2 vols d'une demi-heure environ chacun en tant que pilote avec un instructeur un mercredi après midi ou un samedi après l'examen et 2 vols comme passager d'un autre élève
- **une participation de 120 €** est demandée à l'inscription, donnant droit au programme « Objectif BIA » de la FFA : abonnement de 6 mois à Info Pilote, avantages particuliers en cas de formation en aéroclub à un brevet de pilote
- à l'issue de la 4ème séance, les élèves ont la possibilité de choisir de ne plus suivre cette formation, le chèque leur sera rendu, ce qui ne sera plus le cas ultérieurement
- les déplacements jusqu'à l'aérodrome sont sous la responsabilité des parents

Deux règles à caractère obligatoire :

- **réunion d'inscription avec parents le samedi 10 octobre 9h30, dans l'amphithéâtre de l'ENAC : apporter le chèque et les autorisations parentales** : le programme prévisionnel de la formation et des sorties sera remis aux élèves
- un minimum de sérieux est demandé pour suivre cette formation : toute absence à un cours ou une visite extérieure doit être justifiée par écrit par les parents. Tout élève, qui, par son attitude, perturberait la bonne ambiance de cette formation, manifesterait un désintérêt évident ou ne serait pas assidu, s'en verrait exclu définitivement

Pour ce qui concerne les vols, bien que l'aéroclub soit assuré, une autorisation parentale écrite des 2 parents sera exigée. Les vols nécessitant l'inscription par groupe de 2 ou 3 élèves, en cas d'impossibilité de dernière minute, prévenir le responsable de la formation et trouver un remplaçant.